

Ces deux mille sept-cent-quatre jeudi ontgrus septembre à dix-huit heures, le conseil communautaire de l'Agence Métropolitaine légalement convoqué le 20 septembre 2014, par le Président, a été tenu en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de l'Agence, sous la présidence de Catherine GUERIN, Présidente.

Bernard TONLANT, 1^{er} Vice-Président, chargé au service de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

[illegible]

Aliment animal représenté par un suppléant
M. Alexandre PILLARD est représenté par Mme Caroline MICHARD

donneurs inscrits sans délégation de pouvoirs:

- M. Gaston CHAMBERLAND donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT
- Mme Marie-Josée TARDIF donne pouvoirs à M. Max Thériault
- Mme Marie-Ève GAGNON donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAUREDAVIGNY
- M. Daniel LEBLANC donne pouvoirs à M. Jean-Philippe GAGNON
- M. Vincent JARVIS donne pouvoirs à Mme Alexandra JOLIN
- M. Jean-Denis GAGNON donne pouvoirs à Mme Émile MARTELLO
- Mme Marie-Claude BOUDIN donne pouvoirs à M. Pierre-Gilles JACOT
- M. Vincent GAGNON donne pouvoirs à M. Jean-François GAGNON
- Mme Isabelle WILSON donne pouvoirs à Mme Sara GAGNON
- Mme Nathalie WELLS donne pouvoirs à Mme Sarah TROUSNIEU
- Mme Nathalie WELLS donne pouvoirs à M. James TARDIF
- Philippe LEBLANC donne pouvoirs à M. Jean-Philippe GAGNON (CHAMBERLAND)
- Mme Nadine DEVIET donne pouvoirs à Mme Sylvie ROBERT
- Mme Geneviève ZAMER donne pouvoirs à M. André Gagné (CHAMBERLAND)

**Préscription de l'élaboration du Règlement local de publicité Intercommunal et
définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation**

Prescription de l'élaboration du Règlement local de publicité intercommunal et définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation

Délibération du 26 septembre 2024



 **TÉLÉCHARGER**